Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-213500929-20251124-17_2025_24_11-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CUGUEN

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre novembre à 18 heures 30, les membres du Conseil municipal de la commune de CUGUEN, se sont réunis dans la salle de conseil municipal, sous la présidence de Madame Sandrine GUERCHE, Maire.

Date de convocation : 19 novembre 2025
Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres présents : 9
Quorum atteint : 7
Nombre de votants : 9

PRESENTS : Mme Sandrine GUERCHE, M. Anthony FÉVRIER, Mme Magali CATHERINE, M. Damien GUÉDÉ (à partir de 19H37, au point 12), M. Thomas LORET, Mme Philippine PICOT, Mme Anne-Renée KRUST, Mme Coralie BOULMER, Mme Yolande CHARTIER.

ABSENTS M. Sylvain CHAPON, Mme Céline FONTAINE, Mme Isabelle THOMSON, M. Damien GUÉDÉ (jusque 19H36 – Point11)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Anne-Renée KRUST

OBJET : 17-2025-24/11/2025 : RYTHMES SCOLAIRES – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE MAINTIEN DE LA SEMAINE DE 4 JOURS A L'ECOLE PUBLIQUE.

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de l'inspecteur d'académie, Directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale d'Ille-et-Vilaine relatif à l'organisation du temps scolaire des écoles publiques, pour la rentrée scolaire 2026-2027.

Monsieur l'inspecteur d'académie y rappelle que l'organisation du temps scolaire de l'année 2025-2026 de l'école publique de la commune est une organisation du temps scolaire dérogatoire et n'est valide que jusqu'à la fin de cette année scolaire, la dérogation ayant été accordée à compter de la rentrée 2023 pour trois ans.

La semaine scolaire de droit commun est la semaine de 4,5 jours sur 9 demi-journées.

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-213500929-20251124-17_2025_24_11-DE

Aussi, l'inspecteur d'académie demande-t-il à la commune, après avis du Conseil d'École, de se prononcer sur l'organisation du temps scolaire pour la rentrée scolaire de 2026-2027.

Vu l'avis favorable au maintien de la semaine de 4 jours du Conseil d'École du 10 novembre 2025,

Madame le Maire propose de conserver l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours pour la rentrée scolaire de 2026-2027

le Conseil municipal,

après en avoir délibéré,

à l'unanimité des membres présents,

- VALIDE l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours pour la rentrée scolaire de 2026-2027.

Le Maire,
Sandrine GUERCHE



La secrétaire de séance,
Anne-Renée KRUST

